



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal

du 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 13 mai 2026

PRESENTS :

René VIAL	X	
Béatrice BERGER	X	
François MANON		Donne pouvoir à René Vial
Isabelle MASSARD	X	
Philippe CONSO	X	
Aurore SMIDA	X	
Thomas PICOT	X	
Marjorie COURBI	X	
Mathieu REMACLE	X	
Colette FARLAY	X	
Yoann FAVIER	X	
Monique BERTRAND	X	
Jocelyn ZANOT	X	
Laetitia JUERY	X	
Michel ARNAUD		<i>absent</i>
Myriam LAPIERRE		Donne pouvoir à Béatrice BERGER
Alain CHADI		<i>Donne pouvoir à Hervé Delbègue</i>
Isabelle JACQUEMIN	X	
Hervé DELBEGUE	X	

POUVOIRS :

François MANON donne pouvoir à René Vial

Myriam LAPIERRE donne pouvoir à Béatrice BERGER

Alain CHADI donne pouvoir à Hervé DELBEGUE

Michel ARNAUD, absent.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit à l'ouverture de la séance au nombre de 15, représentant la majorité des membres en exercice, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Philippe CONSO.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 avril 2026
- DM budget lotissement
- Elections des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Questions diverses :
 - ✓ Point trésorerie
 - ✓ Tirage au sort des jurés d'assises 2027
 - ✓ Compte-rendu de la réunion des eaux de la Bâtie
 - ✓ Cérémonie du 8 mai
 - ✓ Point sur les différentes commissions
 - ✓ Tour de table

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 13 mai 2026.

Le compte-rendu est validé.

DÉLIBÉRATION n°2026-05-01
Budget lotissement – Décision modificative

Monsieur le Maire précise que le budget primitif du budget lotissement a été voté lors du conseil municipal du 21 avril dernier.

L'apparition de nouvelles dépenses pour l'exercice 2026 nécessite un ajustement des crédits initialement prévus au budget.

Monsieur le Maire propose d'apporter les ajustements suivants sur les dépenses de fonctionnement :

Libellé	Dépenses		
	Chapitre	Article	Montant
<i>Achat non stocké de matières et fournitures</i>	011	605	+13 694,08€
<i>Rémunération d'intermédiaire et honoraires</i>	011	622	+2 478,86€
<i>Reversement de l'excédent</i>	65	65822	-16 172,94€
<i>Total</i>			0€

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- **APPORTE** au Budget primitif 2026 du budget lotissement les modifications de crédit en dépenses reprises ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION n°2026-05-02

Élections des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions, dressée par le conseil municipal.

Il convient de proposer une liste remplissant les conditions à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de ses droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité adopte la liste des noms proposées à la direction départementale des finances publiques

Questions diverses :

- ✓ **Jocelyn ZANOT** présente un compte-rendu de la réunion des eaux de la Bâtie dont l'assemblée générale s'est tenue le 24 avril dernier. Il explique que les eaux de la bâtie entretiennent un patrimoine local d'une conduite d'eau de plus de 11 kms qui date du 19^{ème} siècle et qui va de La Bâtie Montgascon jusqu'à Buvin en passant par Corbelin. Des sociétaires utilisent cette eau et paient une cotisation, celle de la mairie de Corbelin est de 187€. Le bureau de l'association reste inchangé. La situation financière de l'association est saine avec une trésorerie confortable qui permet de prévenir de travaux éventuels. Un entretien annuel de nettoyage des canalisations est prévu pour le 6 juin 2026. **Béatrice BERGER** souhaite savoir si cette eau peut être utilisée pour l'arrosage du cimetière. **Jocelyn ZANOT** indique qu'il faudra engager un échange avec l'association à ce sujet.
- ✓ Tirage au sort des jurés d'assises 2027
Monsieur le Maire précise que les membres des jurés d'assises doivent être tirés au sort en public parmi la liste électorale. Huit membres ont été désignés à savoir : Mme OLIVIER née ABELARD Amélie, Mme JIMENEZ née BENKHELOUF Djida, Mme Monique BERTRAND, Mme CHAPIER née BLANC Odile, Mme Laura BOSSI, M. CONTE Grégory, Mme FIORANI Manon, Mme MOINE Manon.
- ✓ Point trésorerie : **Monsieur le Maire** souhaite apporter des précisions sur la situation budgétaire de la commune. Il indique que celle-ci est particulièrement complexe en ce début de mandat. Plusieurs dépenses importantes, liées notamment à des entretiens non réalisés auparavant, doivent être prises en charge, parmi lesquelles :
 - les alarmes incendie du local du football et de la salle polyvalente, pour un montant de 22 728,36 € ;
 - les frais d'avocat relatifs aux contentieux, notamment liés à la révision du PLU, pour un montant de 16 166 € ;
 - l'acquisition de robots tondeuses, pour un montant de 21 302 € ;
 - le déficit de fonctionnement 2025 reporté, d'un montant de 135 620 €, lié au budget primitif 2025 du budget principal, ainsi que celui du budget annexe « location », pour un montant de 15 011 € ;
 - le trop-perçu de FCTVA, pour un montant de 32 000 € ;
 - la réparation du camion des services techniques, pour un montant de 6 296 €.

Les élus évoquent une situation qui n'avait pas été anticipée.

Monsieur le Maire souhaite exercer un contrôle renforcé du budget, notamment concernant les dépenses à venir. Il précise que l'année 2026 sera une « année blanche » en matière d'investissement et que chaque dépense importante fera l'objet d'une vigilance particulière.

Il souhaite également évoquer le nouveau local destiné au stockage du matériel du Comité des fêtes. Il indique qu'une convention de mise à disposition est actuellement en cours de rédaction et sera signée prochainement.

Il précise que le montant des dépenses engagées pour ce local avoisine les 80 000 €, sans compter l'isolation restant à réaliser, qui ne sera pas prise en charge par la commune, et le coût de la main-d'œuvre des agents des services techniques intervenus, notamment pour l'installation électrique du local.

Monsieur le Maire précise enfin que ce local sera exclusivement dédié au Comité des fêtes et qu'une solution a été avancée concernant l'association de golf. Il en profite pour féliciter Anthony Bouvier pour sa nomination en tant que président du comité des fêtes.

✓ Tour de table :

- **Béatrice BERGER** rappelle que la commission Patrimoine, en collaboration avec la commission du CCAS, travaille actuellement sur deux événements à venir : la réalisation du calendrier communal ainsi que l'organisation d'un escape game dans le cadre de la Journée du patrimoine. Les devis sont actuellement en cours d'étude.
La commission du CCAS poursuit par ailleurs son travail d'accompagnement auprès des personnes âgées, des personnes isolées et des jeunes mamans.
Le conseil communautaire innove désormais avec la mise en place de réunions en visioconférence.

Concernant le groupe scolaire, des devis ont été demandés pour l'installation de films anti-chaleur. Des tests seront réalisés dans deux classes pilotes avant un éventuel déploiement dans l'ensemble des classes.

Un point sera également effectué sur l'aménagement de la cour de l'école, notamment concernant la dangerosité des cailloux situés autour des arbres ainsi que la sécurisation de ces derniers, actuellement entourés d'une importante masse d'enrobé. Une réflexion sera également menée afin de végétaliser davantage les espaces.

- **Aurore SMIDA** précise qu'une majorité du personnel intervenant à la cantine a exprimé le souhait de mettre en place un service unique durant la pause méridienne depuis l'agrandissement du restaurant scolaire.
Une expérimentation sera ainsi menée durant une dizaine de jours au cours du mois de juin.
Les avis du personnel restent toutefois partagés concernant cette organisation. Certains agents ont notamment fait part de leurs appréhensions quant au niveau sonore généré par les discussions et la vaisselle, ainsi qu'au nombre important d'enfants présents simultanément sous le préau à l'issue du repas, notamment en cas de mauvais temps.

Elle informe les membres du conseil municipal que cette année la fête de la musique reposera principalement sur les commerçants en raison du délai trop court depuis les élections de la nouvelle municipalité.

Elle précise également qu'un travail avec Sophie VANHAY, responsable de la communication a été mené sur le journal municipal qui subira quelques changements en termes de noms et de présentation.

Elle fait également un point sur la commémoration du 8 mai et précise que l'organisation des CME notamment s'est bien déroulée.

Monsieur le maire tient à s'excuser auprès des écoles de Corbelin pour avoir oublié de les inviter à cette commémoration.

Les élus remercient la présence des pompiers présents cette année ainsi que les anciens combattants, les enfants du CME et les habitants de Corbelin.

Philippe CONSO rappelle que la commission vie associative poursuit activement son travail de structuration, de suivi et d'amélioration des relations avec les associations, ainsi que de la gestion des équipements communaux.

- À ce jour :
 - o 48 actions ont été recensées ;
 - o 23 actions sont finalisées ;
 - o 25 actions restent en cours ;
 - o soit un taux global d'avancement estimé à environ 67 %.

Les travaux engagés portent principalement sur :

- l'amélioration du fonctionnement des salles communales ;
- le renforcement des procédures de réservation, d'état des lieux et de remise des clés ;
- l'entretien, le nettoyage et le renouvellement de certains équipements ;
- la clarification des règles d'utilisation des équipements municipaux ;
- le suivi des demandes associatives, des conventions et des projets locaux ;
- l'accompagnement des associations dans leurs besoins logistiques et organisationnels ;
- le développement d'actions partenariales et d'une meilleure coordination avec les services techniques.

Plusieurs échanges ont également été engagés avec les associations locales concernant l'organisation d'événements structurants pour la commune, notamment autour du projet de défilé de tracteurs porté par le Sou des écoles et les Jeunes Agriculteurs.

Les travaux portent notamment sur :

- la sécurisation de la manifestation ;
- l'organisation de la circulation et du stationnement ;
- la coordination avec les services de l'État, la gendarmerie et les services techniques ;
- les besoins matériels et humains ;
- la recherche de solutions de financement et de partenariat.

Un travail a également été engagé concernant :

- la formalisation des relations entre la commune et certaines associations ;
- la préparation de conventions de mise à disposition de locaux et d'équipements ;
- la clarification des responsabilités, des modalités d'accès et des règles d'utilisation des bâtiments communaux.
 - o La commission a par ailleurs engagé des échanges avec le Centre social Jean Bedet autour de la possibilité de développer des chantiers éducatifs ou participatifs mobilisant des jeunes de la commune.
 - o Une première prise de contact a été réalisée avec l'élue référent et les services techniques afin d'identifier les projets susceptibles d'être envisagés au regard :
 - des capacités d'encadrement ;
 - des besoins techniques ;
 - des possibilités d'organisation de la commune.

Des échanges ont également été engagés avec le Club Maquette de Corbelin dans le cadre de l'organisation des 40 ans du club.

Les réflexions portent notamment sur :

- les besoins logistiques et matériels ;
- les possibilités de mobilisation des équipements communaux ;
- les modalités d'accompagnement de la commune dans l'organisation de cet événement.

La commission accompagne également plusieurs démarches partenariales liées à l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur route Élite 2026.

Dans ce cadre, des sollicitations ont été adressées aux associations locales afin d'identifier des bénévoles signaleurs susceptibles de contribuer à la sécurisation du parcours lors de l'épreuve « La Tricolore – Défi des Vals » organisée sur la commune.

Plusieurs avancées concrètes ont déjà été réalisées :

- la mise en œuvre ou le lancement d'achats de matériels et d'équipements ;
- l'amélioration progressive des protocoles de nettoyage et d'entretien ;
- l'organisation de rencontres avec les associations et les bénévoles ;
- la clarification de certaines règles d'usage des salles ;
- le suivi de différents travaux et actions d'amélioration des bâtiments ;
- la structuration du pilotage et du suivi administratif des dossiers associatifs ;
- le développement de premiers échanges autour d'actions impliquant les jeunes du territoire.

La commission poursuit désormais ses travaux afin de renforcer la qualité de service apportée aux associations, d'améliorer l'organisation des équipements communaux et d'accompagner le développement de la vie associative locale dans un cadre plus structuré, sécurisé et lisible.

- **Jocelyn ZANOT** précise que l'avancement dans le fleurissement de Corbelin est presque terminé (400 à 500 fleurs et plantes). Deux Bacs à fleurs avec bancs intégrés ont été commandés et seront livrés à la fin du mois. Un des bancs sera déposé au jardin du Tacot à côté de la boîte à livres, le second vers la médiathèque. Il précise que les corbelinois ont exprimé des retours très positifs du fleurissement du centre village.

- **Monique BERTRAND** précise qu'une assemblée générale avec l'association Jean Bedet est prévue ce jeudi, elle y représentera la mairie.

Elle précise qu'elle fait partie de l'association du golf et informe que le pont du golf emprunté par les enfants du centre aéré est en mauvais état. Il conviendra de le consolider, une solution alternative a été mise en place pour le sécuriser en attendant des travaux plus importants.

Elle rappelle également que plusieurs animations sont à venir à la médiathèque : concerts (Pitchi et Petit K) et théâtre autour de l'histoire de la musique.

- **Isabelle JACQUEMIN** souhaite savoir si le fauchage de la commune est prévu car certains endroits deviennent dangereux.

Thomas PICOT précise que c'est prévu, les devis ont été signés et les travaux débiteront fin du mois pour une première partie et une seconde partie à l'automne.

- **Isabelle MASSARD** précise que depuis avril, des signalements de corbelinois sont fait sur panneau pocket ou mail auprès de la mairie concernant la voirie. Des déclarations (45 depuis la mise en place de cette procédure) ont été recensées. Elles sont répertoriées dans un tableau et scrupuleusement étudiées afin d'apporter une réponse et mettre en place une action.

- **Thomas PICOT** précise que le rebouchage des nids de poules signalés sur les supports de communication par les corbelinois est presque terminé. Il faudra également prévoir l'entretien de certaines routes avec du PATA, les devis sont en cours de réception.

- **Hervé DELBEGUE** souhaite savoir si le repas des musiciens dans le cadre de la Fête de la musique sera pris en charge par la municipalité, comme cela était le cas les années précédentes.

Monsieur le Maire précise que, cette année, la Fête de la musique est organisée à titre privé par les commerçants et que cette question n'a pas été évoquée à ce jour.

Hervé DELBEGUE souhaite également obtenir des précisions concernant le local réservé au Comité des fêtes. Il rappelle qu'il avait initialement été envisagé que l'association du golf puisse également utiliser ce local pour le stockage de son matériel.

Monsieur le Maire indique que l'association du golf pourra disposer d'une pièce située au-dessus du bâtiment du Moulin, avec une entrée indépendante. Il précise toutefois que le stockage de produits inflammables devra être réalisé en extérieur, dans des containers sécurisés dont l'acquisition sera à la charge de l'association.

- **Laetitia JUERY** informe les membres du conseil municipal qu'une réflexion est en cours concernant les boîtes aux lettres des associations corbelinoises et leurs déplacements éventuels dans un souci d'uniformisation.

- **Mathieu REMACLE** rappelle qu'une intervention d'une entreprise a été effectuée sur l'entretien des sentiers (côté lavoir, parking St Ruff, route du Tram, route de Bugnon).

- **Yoann FAVIER** précise qu'il a été interrogé par des parents sur la sécurisation route de la Chèvre et souhaite avoir des précisions.

Thomas PICOT indique qu'aucune autorisation réglementaire n'avait été obtenue auparavant par le Département (absence de déclaration, de permission de voirie et d'avis technique).

Après rencontre avec le Département sur le terrain, il a été décidé de supprimer cette chicane qui relevait de la responsabilité du maire en cas d'accidents.

La municipalité est consciente de la dangerosité du secteur. Une rencontre a été organisée avec le cabinet de géomètres-experts ELLIPSE sur place, afin de construire un projet sécurisé. Les devis sont en attente.

Monsieur le Maire indique que ce projet, conforme aux exigences et validé par le Département, permettra de prétendre à l'obtention de subventions.

La principale problématique demeure la vitesse excessive des véhicules. Les relevés effectués entre le 20 décembre 2025 et le 5 mai 2026 mettent en évidence des vitesses particulièrement élevées.

S'agissant des passages piétons, plusieurs solutions sont envisagées afin d'en améliorer la visibilité.

Monsieur le Maire rappelle néanmoins que les questions de sécurité doivent être abordées avec sérieux et faire l'objet de réponses techniquement adaptées.

- **Marjorie COURBI** rappelle également l'importance de l'entretien des haies par les particuliers afin d'améliorer la visibilité et la sécurité. Une communication sur les réseaux serait nécessaire.

- Pour conclure, **Monsieur le Maire** rappelle que les élus participent activement aux différentes commissions communautaires ainsi qu'aux syndicats intercommunaux.

Il informe ensuite les membres du conseil municipal que François MANON a rencontré le Syclum. À l'issue de cet échange, il a été décidé d'installer des conteneurs collectifs à l'angle de la rue de la Baï et de la rue du Travail.

Cette organisation permettra aux habitants de ne plus utiliser de bacs individuels et facilitera également la circulation des camions du Syclum dans certaines rues étroites de la commune. Ce dispositif a vocation à être progressivement étendu à d'autres quartiers.

Prochain conseil municipal : mardi 30 juin 2026

La séance est levée à 22h10

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 19 mai 2026

- DÉLIBÉRATION n°2026-05-01 : Budget lotissement – Décision modificative
- DÉLIBÉRATION n°2026-05-02 : Élections des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)